Association chasse et pêche Petit-Saguenay St-Siméon Inc.
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
Centre des loisirs de Saint-Siméon
225 rue St-Léon, G0T 1X0
Samedi le 12 avril 2025 à 13h00

PRÉSENTS en tant que membres du CA:

M. Stéphan Labrecque, président	M. Pierre Guay, vice-président	M. Étienne Robitaille, trésorier
M. Émile Dufour, secrétaire	M. David Tremblay	M. Jason Tremblay
M. Philippe Tremblay		

Invités : M. Christian Gagné, Directeur Général de la Zec-Buteux (DG), Mme Jenny Lavoie, secrétaire administrative.

Tous les membres de la Zec furent convoqués via courriel ainsi que par une invitation formulée par une publication sur la page Facebook de la Zec. Les membres n'ayant pas d'adresse courriel ont été notifié par un envoi postal. Au total, 47 personnes, dont 45 membres, étaient présentes physiquement au Centre culturel Raymond-Marie Tremblay. L'assemblée était également diffusée de façon virtuelle via l'application Microsoft Teams. Le lien de diffusion a été transmis aux membres préalablement à celle-ci. Le nombre de personne assistant à l'assemblée de façon virtuelle est indéterminé. Les documents présentés pendant la rencontre sont tous disponibles sur le site web de la Zec (https://zecbuteux.reseauzec.com/documents-aga-2025/).

1. Nomination d'un président d'assemblée.

Selon les règlements généraux de la Zec, le président du conseil d'administration est nommé d'office comme président d'assemblée. Aucune objection n'est manifestée par l'assemblée, aucun vote demandé. Il est proposé par M. Laurier Lavoie, secondé par M. Patrice Carré, de nommer M. Stéphan Labrecque comme président d'assemblée. **Motion 20250412-01 adoptée à l'unanimité.**

2. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Les membres de l'assemblée ayant dûment été convoqués et le quorum atteint, l'assemblée est déclarée ouverte à 13h07. Aucun vote demandé. Il est proposé par M. Yves Poulin, secondé par M. Claude Dufour, d'ouvrir l'assemblée. **Motion 20250412-02 adoptée à l'unanimité.**

3. Lecture et adoption de l'avis de convocation

M. Stéphan Labrecque présente l'avis de convocation. Il s'assure que les membres en ont pris connaissance. Aucune relecture de l'avis de convocation n'est demandée. Il est proposé par M. Laurier Lavoie, secondé par M. Yvon Tremblay, d'adopter tel quel l'avis de convocation.

Motion 20250412-03 adoptée à l'unanimité.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

M. Stéphan Labrecque procède à la lecture de l'ordre du jour et s'assure que les membres de l'assemblée en ont pris connaissance. Il nomme certaines modifications apportées dans l'ordre où seront abordés certains points : le point #9 (« Présentation de nos invités du MELCCFP sur les contingents et période de questions ») et une partie du point #10 (« Présentation des agents de la faune ») seront traités avant le point #6 (« Présentation des états financiers »), et ce afin de permettre de libérer les invités de l'assemblée le plus rapidement possible. Il informe les membres que le point #14 ne sera pas traité, à l'effet que des élections ne seront pas nécessaires pour pourvoir les postes d'administrateurs. Les membres n'émettent aucune objection à l'inversion dans l'ordre de traitement du point #9 et d'une partie du point #10. Il est proposé par M. André Beaudoin, secondé par M. Joachim Dufour, d'adopter tel quel l'ordre du jour.

Motion 20250412-04 adoptée à l'unanimité.

Pour faciliter la lecture du présent procès-verbal, nous n'effectuerons pas l'inversion des points mentionnés ci-haut.

5. Lecture, suivi et acceptation du procès-verbal de l'assemblée générale du 27 avril 2024

M. Stéphan Labrecque s'assure que les membres ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée générale 2024. Les membres dispensent M. Labrecque d'en faire la lecture. Il est proposé par M. René Tremblay, secondé par M. Laurier Lavoie, d'accepter le procès-verbal tel que présenté.

Motion 20250412-05 adoptée à l'unanimité.

6. Présentation des états financiers

M. Étienne Robitaille, trésorier, présente les états financiers de l'année 2024 (voir le document sur le site internet de la Zec pour plus de précisions). Il explique le changement de la méthodologie comptable et le concept d'immobilisation en vue de s'assurer de la conformité aux normes comptables canadiennes pour les OBNL [1] . Le « redressement » explique la différence avec le modèle utilisé l'an dernier.

Question de M. Luc Dubuc sur le litige du Lac Long et les impacts sur les états financiers : M. Stéphan Labrecque indique que cet élément sera abordé plus tard en cours d'assemblée lors du point #8 (« Mot du président »). M. Dubuc émet ensuite une deuxième question en demandant des précisions sur les revenus autonomes et chiffres globaux. M. Étienne Robitaille décrit les chiffres présents dans le rapport.

1 https://www.revenuquebec.ca/fr/entreprises/taxes/tpstvh-et-tvq/credit-de-taxe-sur-les-intrants-et-remboursement-de-la-taxe-sur-les-intrants/comment-demander-des-cti-et-des-rti/immobilisations/

Question de M. Félix Labrecque : demande des précisions concernant le total des dépenses/revenus et le solde en découlant. M. Robitaille précise que la Zec termine l'année financière avec un excédent de 20 180$.

Question de M. Manoel Lavoie : est-ce que les revenus autonomes couvrent les dépenses? M. Robitaille répond par l'affirmative. Il souligne qu'advenant que des subventions soient refusées ou obtenues à un montant moindre que planifié, des choix devront être effectués pour freiner le développement de certains projets.

M. Stéphan Labrecque souligne le travail important de M. Robitaille, Mme Jenny Lavoie et M. Christian Gagné ainsi que la firme comptable pour appliquer le changement de méthodologie comptable.

7. Nomination d'un expert-comptable pour 2026-2027-2028

M. Stéphan Labrecque présente les tarifs de la soumission reçue par la firme comptable Benoît Côté CPA Inc. (voir document sur le site web de la Zec pour plus de précisions). Il explique avoir demandé d'autres soumissions, que certains organismes/entreprises contactés ont refusé de soumettre un devis. Il est proposé par M. Luc Dubuc, secondé par M. Yves Poulin, de nommer la firme comptable Benoît Côté Inc. Comme expert-comptable pour 2026-2027-2028.

Motion 20250412-06 adoptée à l'unanimité.

8. Mot du Président

M. Stéphan Labrecque lit le mot du président. Voir le mot sur le site web de la Zec pour plus de précisions.

Question de M. Luc Dubuc : se questionne sur l'idée du pont et demande des précisions sur l'apport financier direct de la Zec. M. Christian Gagné indique que la contribution de la Zec sera d'environ 30 000$, principalement en « contribution nature » (ex. : ressources humaines). Il émet une deuxième question concernant les mesures de rappel pour le décès de certains membres. M. Stéphan Labrecque indique que des démarches sont en cours pour trouver une façon d'honorer la mémoire de membres de la Zec et anciens membres du conseil d'administration décédés en cours d'année.

Commentaire de M. Daniel Foster : M. Foster avance qu'un changement de tonnage aurait été effectué par le Ministère des transports concernant le pont situé avant l'accueil Port-aux-Quilles, ce qui pourrait influer sur le transport de poids lourd sur la Zec M. Christian Gagné validera l'information et effectuera un suivi à M. Foster.

Commentaire de M. Félix Labrecque sur les plantes exotiques : M. Labrecque rappelle que la prévention peut sauver beaucoup d'argent et de temps à la Zec dans le contexte de prolifération des plantes exotiques sur les plans d'eau du Québec, en faisant référence au projet de station de lavage tel qu'abordé dans le mot du président.

9. Présentation de nos invités du MELCCFP sur les contingents et période de questions

M. Damien Boivin-Delisle, biologiste pour le MELCCFP, effectue une présentation sur les contingents de lac. Il est accompagné de M. Dominic Bourget, également biologiste du MELCCFP. Il détaille d'abord la mission globale du MELCCFP. Explique ensuite le concept de contingent. Il précise les éléments à déclarer suite à une sortie de pêche. M.

Boivin-Delisle poursuit ensuite en expliquant la procédure pour déterminer un quota de lac et détaille la méthode de quota « Valin ». Il termine sa présentation avec un portrait du lac aux canards, suivi de la période de questions. Se référer à la présentation sur le site web de la Zec pour plus de détails.

Question/constat de M. Serge Dionne : parle du tableau du nombre de pêcheurs concernant le lac aux Canards. Il indique avoir un tableau qui nomme qu'il y a plus de pêcheurs en 2024 qu'en 2020. M. Boivin-Delisle explique que cela est pris en compte dans le calcul du contingent : hausse de la pression de pêche + baisse de la masse moyenne = indicateur de surexploitation du lac. M. Dionne est d'avis que peu de pêcheurs pêchent directement sur le lac, craint que certains déclarent les prises effectuées ailleurs que sur le lac aux Canards. Il se questionne également sur le poids des pêcheurs du chalet locatif sur le nombre de prises. M. Boivin-Delisle réitère qu'on ne peut pas divulguer le quota et le contingent des lacs (données sensibles).

Question/constat de M. David Foster : Se questionne sur l'importance de la superficie dans le calcul du contingent. Nomme que le quota Valin est de 5000 selon ses données. M. Boivin-Delisle indique que cela constitue l'un des facteurs pris en compte dans le calcul. M. Foster termine en mentionnant que la déclaration des prises est extrêmement importante. M. Boivin-Delisle confirme, en rajoutant que toute la gestion est basée sur la prémisse que les statistiques sont fiables, qu'aucun estimé de fausses déclarations n'est fait par le ministère dans les calculs. M. David Tremblay complète le commentaire de M. Foster en exposant l'impact potentiel que les quotas de lacs soient divulgués (ex. : pêcheurs se dirigeraient vers des lacs avec des quotas qui restent à prendre en cours de saison).

Question de M. Luc Dubuc : parle des 31 lacs fermés l'an dernier. Indique que cela a des impacts pour tout le monde, en redirigeant des pêcheurs vers des lacs qu'ils n'auraient normalement pas pêchés Il parle d'une problématique de remise à l'eau. Se demande ce qu'on peut faire pour freiner la baisse de rendement des lacs (ex. : ensemencement). M. Boivin-Delisle parle du plan d'ensemencement (fonctionnement, lacs proscrits). M. Dubuc questionne à savoir si c'est quelque chose qui peut être pensable d'améliorer l'état des lacs par l'ensemencement. M. Boivin-Delisle parle des risques sur la génétique des populations, indique que c'est une solution « facile » pour satisfaire les pêcheurs sans nécessairement que des effets soient observables à long terme.

Commentaire de M. Serge Dionne : parle du risque d'avoir une absence de suivi valable si le lac ferme tôt en raison du quota. Il aborde la pétition transmise au C.A. l'été dernier, demande de mettre le quota annuel du lac aux Canards à 1000 truites. M. Boivin-Delisle précise qu'un inventaire normalisé sera effectué sur le lac aux Canard, dans un horizon de 1 à 3 ans.

Question web de M. André Saillant : parle des baux de villégiatures des impacts sur la fermeture des lacs, du parc national à venir, des 6 baux de villégiature qui seront éventuellement implantés sur la Zec, se questionne si cela pourrait peut entraîner d'autres baisses de quota. M. Dominic Bourget indique que cela n'a pas d'influence sur le

calcul des quotas. M. Boivin-Delisle précise que cela pourrait amener d'autres pêcheurs, indique que ça baisserait le nombre de prises prévues selon la méthode Valin car cela s'inscrit dans la pondération du calcul.

Question de M. Patrice Carré : se questionne comment on se compare au niveau statistique avec d'autres Zec. Sans vouloir comparer directement avec d'autres Zec, M. Boivin-Delisle qualifie le portrait actuel de la Zec de « relativement bon ».

Question de M. Félix Labrecque : demande s'il est possible de quand même voir l'évolution du lac avec un petit quota ou une date de fermeture hâtive. M. Boivin-Delisle confirme. M. Dominic Bourget rajoute que des lacs ferment dans toutes les Zec dès la première semaine de pêche, que des suivis adéquats demeurent possibles.

Question de M. André Beaudoin : demande à M. Boivin-Delisle de préciser l'impact des changements climatiques sur l'état des lacs dans un horizon 5/10 ans. M. Boivin-Delisle confirme que cela a des impacts (température de l'eau, absence de crues printanières). Indique que le ministère a des modèles sur 100 ans, que cela n'augure pas bien à l'ensemble de la province dans 100 ans. Indique qu'on pourrait voir de plus en plus en plus d'espèces envahissantes.

Question de M. Luc Dubuc : se questionne sur l'impact des moteurs à essence sur les lacs. M. Boivin-Delisle indique que les risques sont davantage liés aux déversements, que des risques d'érosion peuvent survenir s'il y a circulation à grande vitesse.

10. Rapport d'activité du Directeur général et présentation des agents de la faune

Agent William Dubuc et Agent Francis Collard font une présentation sur certaines des réglementations applicables sur la Zec. Ils abordent les réductions de quotas, en mentionnant l'importance de consulter le site web de la Zec, de contacter l'un des postes d'accueil ou appeler directement au bureau des agents de la faune advenant un questionnement à cet effet. Indiquent l'obligation de conserver un morceau de peau sur les filets de truite pour l'identification. Effectuent un rappel sur la réglementation des lacs destinés exclusivement à la pêche à la mouche, sur le transport des armes à feu/arbalètes.

Question de M. Serge Dionne : demande si une truite remise à l'eau compte pour une prise : non.

Question de M. David Tremblay : demande si son arme doit avoir un pontet dans l'étui. Agent Dubuc ne se prononce pas officiellement mais le recommande fortement.

Question de M. David Foster : demande si ça prend absolument un étui pour revenir en vtt après l'heure de chasse. Réponse sera transmise ultérieurement par les agents. Agent Dubuc invite à la vigilance et rappelle les lignes de dénonciation si témoin ou suspicion d'un acte de braconnage.

Question de M. Pascal Dufour : se questionne quant aux travailleurs et leur statut concernant l'enregistrement sur la Zec. Agent Dubuc indique que les travailleurs n'ont pas à s'enregistrer si leur emploi leur demande de circuler sur la Zec.

Question de M. Luc Dubuc : se questionne sur l'utilisation des drones par les agents de la faune et leur utilisation en général. Agent Dubuc indique que faire du repérage et chasser avec un drone est interdit par la loi.

Question de M. Dominic Bourget : demande si les caméras de chasse sont autorisées pendant la période de chasse, particulièrement celles qui transmettent par cellulaire. Agent Dubuc indique que c'est permis, pour autant que la transmission n'est pas instantanée.

Les agents terminent en précisant que 8 dossiers d'infraction leurs ont été soumis par les assistants de la faune et 8 autres dossiers ont été pris en charge directement par les agents en 2024.

Rapport d'activités (traité après le mot du président) : M. Christian Gagné présente son rapport d'activités. Voir rapport d'activités sur le site web de la Zec pour plus de précisions.

Commentaire de M. David Foster : trouve que la pêche deviendra « compliquée » avec les multiples réglementations. M. Christian Gagné explique que ces mesures visent à maintenir les lacs ouverts plus longtemps.

Question/commentaires de M. Luc Dubuc : souligne la transparence de la Zec dans la présentation du rapport d'activités, dit apprécier les infolettres transmis via courriel au cours de l'année.

Question de M. Manoel Lavoie : est-ce qu'on a une idée pourquoi le nombre d'orignaux abattus a significativement augmenté? M. Gagné n'est pas en mesure de fournir la réponse, adressera la question au ministère.

11. Présentation sommaire du budget 2025

M. Christian Gagné présente le budget sommaire de 2025. Voir document sur le site web de la Zec pour plus de précisions. Il indique que ce sera une année record en termes de revenus. Il précise effectuer cette présentation dans une optique de transparence aux membres, que cela se veut un estimé et que le budget sera appelé à être réévalué en cours d'année. Il indique des revenus totaux visés d'environ 925 000$, pour des dépenses d'environ 950 000$, soit environ 25 000$ en déficit projeté. Il présente les projets de subventions acceptés et en attente d'acceptation.

12. Modification du règlement sur l'enregistrement des personnes

M. Stéphan Labrecque explique la volonté de changer la réglementation (déplacer la date d'enregistrement obligatoire du 15 novembre au 15 décembre) pour refléter davantage la réalité actuelle de fréquentation du territoire, à l'effet que l'arrivée de plus en plus tardive de la neige permet une fréquentation plus tardive du territoire en novembre, voire en décembre.

Commentaire de M. Roger Bernier : Indique qu'une surveillance supplémentaire sera requise, dit avoir crainte que certaines personnes chassent après la période de fermeture des postes d'accueil sans être enregistré. M. Jason Tremblay rappelle aux membres de faire des signalements aux agents de la faune s'ils sont au fait que des gens fréquentent le territoire sans être enregistré. Aucun vote demandé. Il est proposé par M. Dominic Gosselin, secondé par M. Yves Poulin, de modifier la date d'enregistrement obligatoire du 15 novembre au 15 décembre.

Motion 20250412-07 adoptée à l'unanimité.

13. Période de questions

Les membres ayant adressé leurs questions et commentaires en cours d'assemblée, aucune question subséquente n'est formulée pendant la période de question.

14. Mot des candidats, ~~élection de 5 administrateurs et nomination de deux scrutateurs.~~

M. Stéphan Labrecque indique qu'aucune élection ne sera nécessaire cette année, ayant reçu 5 candidatures pour 5 postes à pourvoir sur le conseil d'administration. Les candidats livrent toutefois un court mot de présentation aux membres.

15. Présentation du conseil d'administration 2025

M. Stéphan Labrecque présente le conseil d'administration 2025.

16. Levée de l'assemblée

Assemblée clôt à 16h15. Aucun vote demandé. Il est proposé par Étienne Robitaille, secondé par M. Émile Dufour, de clore l'assemblée.

Motion 20250412-08 adoptée à l'unanimité.

17. Discussion libre

À Saint-Siméon, le 12 avril 2025



Émile Dufour, secrétaire Association chasse et pêche Petit-Saguenay St-Siméon Inc.